Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 11 (1873)

Heft: 49

Artikel: Sainte-Barbe

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182456

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; Pour l'étranger: le port en sus. On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Redaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le magasin de papeterie de L. Monnet, et le Bureau du Conteur Vaudois, sont transférés rue Pépinet, maison Vincent.

Lausanne, le 6 Décembre 1873.

Sainte-Barbe.

La fête de la Sainte-Barbe aura lieu le 7 courant, à Lausanne, où elle n'a pas été célébrée depuis neuf ans. Il est probable que beaucoup d'artilleurs participent à cette fête de leur patronne sans trop s'inquiéter de l'origine de celle-ci. Nous allons essayer de la leur indiquer:

Quelques auteurs prétendent que sainte Barbe, patronne des artilleurs, était originaire de la Toscane, d'autres, de Nicomédie, d'autres, d'Héliopolis. Quelques-uns prétendent qu'elle subit le martyre sous Maxence, en 306, d'autres sous Maximilien.

C'était la fille d'un grand seigneur. Son père, pour ne point la marier, l'enferma dans une tour; plus tard, s'étant ravisé, il l'en fit sortir dans l'intention de la marier, mais elle n'y consentit point. Elle demanda qu'on ouvrît trois fenêtres à sa prison, en honneur de la Trinité; par cette demande, le père, toujours attaché au paganisme, découvrit qu'elle était chrétienne. Dans sa colère, il tira son épée pour tuer sa fille, mais elle s'enfuit dans la campagne; elle arriva en face d'un rocher inaccessible qui s'entr'ouvrit pour la laisser passer au moment où son père allait l'atteindre, puis il se referma à la barbe de celui-ci; mais ayant tourné l'obstacle, il rejoignit sa fille, la frappa rudement et la traina par les cheveux jusque dans sa prison. Il alla ensuite auprès des autorités la dénoncer comme chrétienne et fit promettre au magistrat de ne point l'épargner. Le magistrat la fit comparaître en sa présence, dépouiller de ses vêtements et fouetter jusqu'au sang avec des tendons de bœuf; il la fit ensuite recouvrir d'un âpre cilice et reconduire en prison. Pendant la nuit, le Seigneur la guérit parfaitement, mais le lendemain matin, le magistrat la fit dépouiller de nouveau de ses vêtements et déchirer son corps à coups de verges, puis il fit cautériser ses plaies avec des torches de poix enflammée; il la fit frapper plusieurs fois à la tête avec un lourd marteau, mais rien n'y faisait, rien ne l'ébranlait, il semblait que son corps fût d'acier. Le tyran lui fit couper les mamelles et ordonna que toute nue elle fût promenée dans la ville et battue de verges, mais son corps était environné de tant de lumière que personne ne put voir sa nudité. Alors on eut recours au moyen extrême de la décapitation. Son père demanda comme grâce qu'on le chargeât de cette opération, grâce qui lui fut octroyée. A peine eut-il accompli son désir que la foudre réduisit en cendres ce bourreau paternel.

Sainte Barbe est donc la patronne des artilleurs

parce que son père fut foudroyé.

Cette sainte-là n'a sûrement jamais existé, car cette légende, que nous ne donnons ici que très abrégée, nous paraît être un tissu d'absurdités; sainte Barbe a laissé trois corps, plus une tête et tant d'autres reliques vénérées que, rassemblées, il faudrait plusieurs chars pour les transporter: un de ces corps était en Egypte et fut brûlé par les Turcs; un second est à Venise; un troisième à Plaisance; la tête est dans le reliquaire de l'église de Sainte-Barbe à Rome. Dans d'autres lieux on montre de son lait (du lait d'une vierge à laquelle on a coupé les mamelles!)

Ici une salve de 101 coups de canon.

Un artilleur.

Une chasse à l'aigle.

Samedi 22, à la tombée de la nuit, dit le Confédéré, la population de la Grand'Rue et de la rue des Epouses, à Fribourg, était mise en émoi par une apparition singulière. Un oiseau colossal, un aigle selon les uns, un vautour ou une cigogne selon les autres, était perché sur le faite du toit de la maison dite à la Tornalette. D'aucuns prétendaient même l'avoir vu s'abattre.

De nombreux curieux ne tardèrent pas à arriver et la foule, tout en observant un religieux silence pour ne point effrayer le volatile, grossissait de minute en minute. Le cercle de la Grande Société était le foyer des conjectures et des plans de campagne. Le directeur de police, le commandant de gendarmerie étaient sur pied et donnaient des ordres sévères et précis. Il s'agissait d'appeler aux armes la garde sucrée.

Le calme le plus anxieux régnait. Malheur au malencontreux qu' cherchait à dissiper la terrible vision, trois fois malheur à la pauvre femme qui fer-

mait une porte un peu trop fort!